

Bonjour Jean

Depuis quelques années, la municipalité d'Austin, se basant sur un avis légal, prétend que six des huit lacs d'Austin sont privés. Nous aimerions grandement prendre connaissance de cet avis juridique, compte tenu qu'il a été payé des deniers publics. Cela nous éviterait de faire ou de payer pour faire faire des recherches à cet effet. S'agit-il d'une certitude légale hors de tout doute raisonnable ou d'un avis facilement contestable devant les tribunaux?

Notre association se pose de nombreuses questions concernant nos droits, mais surtout nos responsabilités si notre lac est considéré comme un lac privé.

Concernant nos responsabilités, nous aimerions savoir :

- Quelle est la responsabilité civile de chaque riverain?
- Quelle est la responsabilité des gens qui ont simplement un accès au lac?
- Doit-on aviser nos compagnies d'assurance de cet état de fait?
- Peut-on être tenu responsable, comme copropriétaire, d'un accident sur « notre propriété »?
- Comment détermine-t-on la parcelle de terrain dont nous sommes propriétaire?
- Comment concilier le fait que nous sommes propriétaire du fonds du lac, mais que l'eau du lac ne nous appartient pas?
- Qui détient la propriété de l'eau

La propriété du lac nous confère cependant des droits.

- Pouvons-nous règlementer l'accès au lac?
- Pouvons-nous établir des règles concernant les bateaux moteurs, les quais, la baignade, le bruit, la pollution, la pêche tant sur l'eau que sur la glace, etc...?
- Est-ce que notre Association actuelle peut parler au nom des propriétaires du lac ou faut-il en créer une nouvelle?

Ces questions ne sont pas exhaustives, mais méritent une sérieuse réflexion

Merci de te préoccuper de ce dossier,

À bientôt

René

